



VILLE DE
MONTBRISON

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE ANNEE 2022

La loi n° 91-429 du 13 mai 1991 modifiée par les lois n° 93-1436 du 31 décembre 1993, la loi n° 96-241 du 26 mars 1996 et la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 a institué une **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** "...afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées".

Dans le cas des communes de 10.000 habitants et plus, un indice synthétique permet d'identifier les collectivités bénéficiaires et de liquider le montant de leurs

attributions. Cet indice synthétique prend en compte quatre critères : le potentiel fiscal, la part de logements sociaux, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement, le revenu moyen par habitant.

Composante de la DGF, la DSU devenue, avec la réforme de 2005, DSUCS, a connu une évolution régulière, à la hausse, depuis 1995.

Pour information :

- dotation 2005 : 373 821 €
- dotation 2010 : 432 234 €
- dotation 2015 : 464 022 €
- dotation 2016 : 468 662€
- dotation 2017 : 525 226 €
- dotation 2018 : 562 630 €
- dotation 2019 : 591 693 €
- dotation 2020 : 619 114€
- dotation 2021 : 641 978€
- dotation 2022 : 663 660€

Au terme de l'article 8 de la loi précitée, le Maire de la commune ayant bénéficié de cette dotation au titre de l'exercice précédent doit présenter au Conseil Municipal, avant la fin du 2e trimestre qui suit la clôture dudit exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice et les conditions de leur financement. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas ici de faire un bilan exhaustif de l'ensemble des actions sociales impulsées par la Municipalité, mais bien de prendre quelques actions susceptibles de justifier la dotation 2022.

Nous avons choisi de présenter des actions concernant trois thématiques. Cette année, la municipalité a approfondi et amélioré le travail commencé sur les axes définis par les besoins qui ressortent de l'évolution de la société et les besoins des jeunes. Les thématiques sont les suivantes :

- **Le logement social** avec l'accueil des plus défavorisés au Foyer des Jeunes Travailleurs Guy IV ou dans des logements d'urgence et notamment l'appartement d'urgence réservé aux familles avec enfants.

- **La prévention** en mettant l'accent sur l'insertion professionnelle des jeunes, en les aidant à acquérir une certaine autonomie, en leur faisant prendre conscience de leurs responsabilités et en développant leur potentiel professionnel (chantiers éducatifs et intervention du service prévention).

- **Le secteur petite enfance, enfance et jeunesse** en favorisant l'accès du plus grand nombre à l'accueil périscolaire et aux centres de loisirs.

Le Logement Social

Le Foyer des Jeunes Travailleurs « Guy IV » a ouvert ses portes le 10 mai 2021 après des travaux de réhabilitation sur deux bâtiments historiques, soit 1 000 m² répartis sur trois niveaux et 1 400 m² sur deux niveaux. Le foyer dispose de 40 logements et propose une prise en charge globale (logement, santé, social, emploi...) ainsi que des services de vie collective. Le FJT propose 3 types de logement : 2 appartements mis à disposition sous forme de colocation pour 3 personnes chacun et 38 studios soit un total de 44 places. Pour l'année 2022, le taux d'occupation a été de 83.3 %. Pour l'année 2022, 88 personnes différentes ont été accueillies; résidents et passagers représentant un total de 13 387 nuitées. Depuis quelques années, nous observons une augmentation importante des situations de précarité, voire de grande précarité au niveau des résidents notamment en terme d'insertion socio-professionnelle et, de ce fait, d'accession au logement.

En outre, pour aider certains jeunes en grande difficulté, 4 chambres sont conventionnées avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS, ex DDCS) en A.L.T. (Allocation de Logement Transitoire). Ce dispositif permet une prise en charge des frais d'hébergement sur une durée maximum de 6 mois, reconductible afin de permettre la mise en place d'un projet d'insertion avec la personne.

Au vu du bilan largement positif effectué avec les partenaires sociaux et institutionnels, il nous est apparu important de maintenir ce dispositif.

12 personnes ont pu de ce fait bénéficier de cette aide sans laquelle elles se seraient retrouvées en situation de très grande précarité, sans aucune autre solution en terme de logement. (ce qui représente 891 nuitées)

71 % ont moins de 25 ans, ce qui confirme bien le constat d'un nombre important de situations de rupture et de grande précarité au niveau du public jeune. Sur les 12 personnes accueillies, 5 personnes étaient inscrites dans le contrat Engagement Jeune (ex Garantie Jeune) (Accompagnement individuel et intensif des jeunes assuré par la Mission Locale et/ou Pôle emploi).

Toutes les orientations passent par le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation), mis en place dans le cadre de la loi contre les exclusions de 1998.

L'appartement d'urgence de type T2 dédié aux femmes isolées avec enfants ou des femmes victimes de violences conjugales nous a permis d'accueillir 1 foyer composée d'une maman et ses 4 enfants pendant 1 090 nuitées.

La Ville possède également 2 studios d'urgence mis à disposition du 115 qui vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale. La Loi DALO du 5 mars 2007, instaurant le principe de continuité entre le logement d'urgence et le logement pérenne, a fortement augmenté la durée des séjours d'urgence et, de ce fait, a généré une charge de travail importante pour le service dans la prise en compte des personnes et l'accompagnement social jusqu'à la sortie vers un logement durable ou une place d'hébergement (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), stabilisation, Maison relais...)

Pour exemple, nous sommes passés de 390 nuitées pour 90 passages en 2005 à 601 nuitées pour 5 passages en 2022. Cela induit un travail conséquent pour le service car l'accompagnement social de ces personnes hébergées ou la sortie vers un logement durable ou une structure d'hébergement n'est pas toujours simple et nécessite, la plupart du temps, une mesure d'étayage social essentielle à la bonne intégration des hébergés dans leur logement (exemple : mesures ASLL - Accompagnement Social Lié au Logement ou AVDL - Accompagnement Vers et Dans le Logement)

Le suivi des chambres en ALT, des studios d'urgence et de l'appartement social est assuré par le Service Social de la ville en étroite collaboration avec les différents intervenants sociaux de secteur.

La Prévention

Au sein de la Direction des Affaires Sociales, une équipe de travailleurs sociaux a en charge plusieurs missions. Ces agents assurent la coordination et le suivi de certaines actions au niveau du public jeune dans le cadre de dispositifs de prévention et d'insertion : Chantiers Educatifs, Programme prévention santé en lien avec le Centre social et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire. Un suivi individualisé de certains jeunes, en relation avec les différents intervenants du champ social, est également en place (jeunes hébergés au foyer de jeunes travailleurs Guy IV bénéficiant de dispositifs tels que le Contrat Engagement Jeune et/ou d'un contrat jeune majeur...)

L'équipe sociale représente la commune en tant que membre permanent sur certaines instances : FAJD (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté), Fonds de Solidarité Logement (FSL), Groupe intercommunal de lutte contre l'habitat indigne et énergivore (GILHIE), Comité technique de la Mise à l'abri hivernale

Les agents de l'équipe sociale assurent le suivi des jeunes condamnés à des heures de TIG (Travaux d'intérêt Généraux) ou de TNR (Travaux Non Rémunérés) en lien avec le SPIP (service de probation et d'insertion Pénitentiaire) du Tribunal de Saint-Etienne. En 2022, 4 personnes ont sollicité les services municipaux pour exécuter leurs heures de TIG mais aucune n'a abouti soit pour contraintes médicales, soit parce que les plannings n'étaient pas adaptables avec les services d'accueils municipaux.

Ils mettent en place et coordonnent le projet d'insertion sociale par le travail pour des jeunes de 16 à 21 ans, cofinancé par le Département de la Loire dans le cadre des **Chantiers Educatifs**, qui en 2022 a concerné 36 jeunes. Les jeunes ont effectué entre 70 et 80 heures de travail avec un statut de salarié, pour un total de 2600 heures de travail.

Le service social-CCAS a reçu plus de 835 personnes au cours de l'année 2022 pour une demande « sociale » : difficultés familiales et/ou financières, difficultés de santé, problématiques liées au logement. Sur ces 835 personnes, 234 ont fait l'objet d'un accompagnement individuel régulier (rdvs fréquents soit en visite à domicile soit au bureau) demandant de ce fait un investissement en temps de travail beaucoup plus important.

LE SECTEUR ENFANCE ET JEUNESSE

Les Accueils de Loisirs Périscolaires

En 2022, ces accueils, habilités par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS, ex DDCS), ont permis d'accueillir tous les enfants scolarisés dans chaque école publique de 7h30 à 18h30 hors temps scolaires.

La fréquentation 2022 :

Le périscolaire :

- 24 179 heures/enfants pour 2022 pour les moins de 6 ans (23 483 en 2021)
- 58 853 heures/enfants pour 2022 pour les plus de 6 ans (54 713 en 2021)

Soit un total de **83 032 heures/enfants** sur les temps périscolaires (78 196 en 2021)

Le service correspond à une véritable demande de la part des familles et notamment **le service de restauration**, et ce malgré la crise sanitaire, qui équivaut à une fréquentation de :

- 29 389 heures/enfants pour 2022 pour les moins de 6 ans (29 284 en 2021)
- 70 405 heures/enfants pour 2022 pour les plus de 6 ans (62 339 en 2021)

Soit un total de **99 794 heures/enfants** sur le temps de restauration (91 623 en 2021).

Le Centre de Loisirs Paul Cézanne :

Le Centre de Loisirs Paul Cézanne, implanté au cœur du quartier prioritaire de Beauregard, classé en politique de la ville, accueille les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et lors des congés scolaires.

Cet accueil est structuré autour d'un projet pédagogique mettant en avant les objectifs principaux suivants :

- Etre garant de la découverte de loisirs multiples ;
- Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- Favoriser l'épanouissement de l'individu dans la collectivité ;
- Favoriser l'implication des familles ;

- Contribuer à l'ouverture aux autres et au monde ;
- Tendre vers une responsabilisation des publics.

Paul Cézanne - congés scolaires :

15 602 heures/enfants pour les moins de 6 ans (13 778 h enfants en 2021)

26 228 heures/enfants pour les plus de 6 ans (25 606 h enfants en 2021)

Soit un total de **41 830 heures/enfants** en 2022 (39 384 h/enfants en 2021)

Soit un total de fréquentation en 2022 de **124 862 heures/enfants** sur les accueils de loisirs municipaux (hors temps de restauration). (117 580 h/enfants en 2021)

Activ'été :

Cette opération de découverte des activités sportives fonctionne sur 5 semaines durant la période estivale. L'objectif premier est de mettre en place des activités (sportives, culturelles, artistiques) pour les enfants et les jeunes qui ne partent pas en vacances, qui ne se retrouvent pas ou ne souhaitent pas intégrer un accueil de loisirs plus « classique ».

Durant l'été, les associations locales, sportives pour l'essentiel, participent activement à cette opération, et de ce fait, les enfants et les jeunes peuvent découvrir un grand nombre de sports, et se faire une idée plus précise de l'activité qu'ils souhaiteraient pratiquer à la rentrée.

Les enfants ayant ainsi pu essayer un grand nombre d'activités, ils s'orienteront plus facilement, lors du forum des associations qui se déroule traditionnellement le 1er week-end de septembre, vers une inscription à une activité qu'ils connaissent et apprécient.

Cette année encore, le dispositif Activ'Eté a fait l'objet d'une demande d'habilitation auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS, ex DDCS)

Sous sa forme d'accueil de loisirs habilité, il a fonctionné en 2022 lors des vacances d'été.

Le nombre d'enfants et de jeunes différents qui ont participé est de 340 (301 en 2021) grâce à un maintien de la fidélisation (participation sur plus de semaines). Avec la possibilité de s'inscrire à la semaine ou sur toute la période, Activ'été permet à chaque jeune d'accéder à des activités, allant du parapente aux jeux collectifs, en passant par la pratique du karting aux visites au musée.

La fréquentation a permis 268 séances d'activités (sur 273 prévues) proposées par les associations locales et l'équipe d'animateurs.

- 121 activités proposées dont 40 animées par les associations, les services ville (musée) et la communauté d'agglomération (ludothèque)
- Heures réalisées par chaque association : entre 2 et 34 h sur les 5 semaines
- Heures d'activités proposées : **641h réparties comme suit :**
 - 281h associations (dont bowling, squash, karting et parapente)
 - 311h animateurs Activ (comprend les temps d'accueil + temps d'activités)
 - 49h services Ville et Agglo (musée et ludothèque)

Les documents budgétaires relatifs aux dépenses engagées dans le cadre de l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2022 sont tenus, en Mairie ou à la Direction des Affaires Sociales, à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaitent.